



Guide 2022 pour le traitement des labellisations aires éducatives

I. Objet du document

Ce document a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la séquence de traitement des labellisations pour les GRAE. Il décrit les principales étapes ainsi que les critères à prendre en compte.

L'instruction se fera sur le site SAGAE qui vous permettra d'avoir un suivi direct des projets de votre région.

II. Le label aire éducative

Les labels « aire terrestre éducative » et « aire marine éducative » ont été créés pour reconnaître et mettre en valeur la qualité des projets. Ces labels résumés sous le terme « aire éducative » sont aussi garant du respect de la méthodologie et des valeurs définies dans une charte que l'enseignant, le référent et les élèves s'engagent à respecter (cette « charte d'engagement à la démarche aire terrestre / marine éducative » est transmise lors de l'inscription).

Le label permet à toute école volontaire de s'inscrire dans cette démarche, tout en lui proposant un cadre et un accompagnement.

L'existence de ce label a vocation à mutualiser les expériences des écoles et établissements scolaires tout en développant un réseau national et international d'aires éducatives mettant en contact les enseignants et les élèves de différentes régions.

III. Pourquoi la labellisation est-elle une étape importante pour les porteurs de projet ?

La labellisation ou le renouvellement des projets aires éducatives se fait sur la base du projet mis en œuvre durant l'année scolaire.

Cette labellisation représente une reconnaissance du travail effectué, importante pour les porteurs de projet mais aussi pour les élèves. C'est leur projet qui est labellisé.

C'est également une occasion pour les porteurs de projet de prendre le temps de faire le point sur le projet mis en œuvre et chercher des pistes d'amélioration.

La labellisation est un vecteur de valorisation et de visibilité du projet auprès des acteurs locaux et parents d'élève et peut faciliter la recherche de financement sur le long terme.

Ce que reçoivent les porteurs de projets :

- La première année de labellisation : un drapeau (AME ou ATE), un diplôme pour l'école/l'établissement, des autocollants (AME ou ATE) et (nouveau) un mini-fanion avec les dates de l'année ou l'inscription « en devenir »
- Les années suivantes : la même chose excepté le drapeau qu'ils ont déjà

Ces éléments sont envoyés directement par l'OFB en fonction des données de la plateforme.

IV. Pourquoi l'étude des dossiers de labellisation est-elle importante pour la cellule nationale et les groupes régionaux ?

Etudier les dossiers de labellisation permet de développer une vision fine de ce qu'il se passe dans chaque projet, aussi bien des éléments exemplaires que de ce qui marche moins bien.

Cela permet de :

- Caractériser les besoins individuels d'accompagnement de chaque projet
- Caractériser les besoins d'accompagnement à l'échelle du territoire.

L'étude des dossiers de labellisation est donc essentielle pour développer à moyen terme une stratégie d'accompagnement adaptée au territoire.

V. Quelles sont les modalités d'évaluation des dossiers de labellisation ?

1) Calendrier 2022

21 mars - 25 mai : pendant cette période les candidats peuvent déposer leur dossier de labellisation ou de renouvellement sur la plateforme SAGAE.

A l'issue de cette période, le dépôt des dossiers sera clôturé sur la plateforme et le dépôt ne sera plus possible.

15 Juin (maximum 22 juin) : Finalisation de l'évaluation des dossiers par les GRAE. Communication des résultats aux porteur de projet.

2) Quel outil pour suivre et instruire les dossiers de labellisation ou renouvellement

Les dossiers de labellisation seront déposés et évalués directement sur la plateforme SAGAE.

3) Proposition d'organisation pour le GRAE (qui ? comment ? quand ?)

Plusieurs organisations sont possibles. Nous vous proposons ici des éléments d'organisation en fonction de l'expérience que nous avons accumulée au niveau national et des discussions avec différents GRAE.

Variation de la charge de travail :

Nous considérons qu'un dossier peut être traité en moyenne en 1h (appels compris si doutes sur le

dossier).

La plupart de dossiers peuvent être traité au fil de leur arrivée par la/les personnes en charge.

Une réunion d'harmonisation est dans tous les cas nécessaire pour discuter les résultats au niveau du GRAE.

Organisation proposée :

21 mars - 25 mai : les dossiers qui arrivent peuvent être évalué au fil de l'eau.

→ Il faut pour cela que les membres du groupe se soient mis d'accord sur une répartition, par exemple : tout le monde regarde tous les dossiers ou alors, une personne fait une veille et attribue les dossiers à des binômes au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers.

1ere semaine de juin :

Envoi pour l'équipe nationale OFB d'un tableau en ligne reprenant l'ensemble des dossiers de votre région avec les modalités de classement.

Il conviendra d'utiliser ce tableau pour faire la répartition des dossiers aux membres de vos GRAE.

Les notes de labellisation seront à répercuter dans le tableau par chaque évaluateur.

Besoin : Avoir bien pré-identifié une personne en charge de faire la répartition après la clôture du dépôt des dossiers et qui attribue les dossiers aux binômes.

Conseil : dans l'idéal 1 binôme par dossier sauf pour les dossiers de renouvellement simplifié n'impliquant pas de demande de financement (dans ce dernier cas un évaluateur suffit). Dans la plupart des GRAE qui ont déjà testé la labellisation, l'académie regarde l'ensemble des dossiers en répartissant parfois entre : coordo EDD, IEN circonscription, chargés de mission EDD.

Avant le 15 juin (max 22): réunion d'harmonisation du GRAE pour s'accorder sur l'évaluation des différents dossiers.

Vous pouvez solliciter la cellule nationale pour participer à ces réunions, si disponible.

22 juin : validation de l'ensemble des dossiers dans SAGAE ce qui déclenchera l'envoi des mails aux porteurs de projet.

Annexe 1: Fiche d'appui à l'appréciation des dossiers de labellisation et de renouvellement des dossiers de labellisation « aire éducative »

I. Objet du document.

Ce document a pour objectif de doter les instructeur.ice.s des GRAE (groupes régionaux aires éducative) des éléments indispensables pour évaluer la qualité des dossiers de labellisations et renouvellement Aire éducative. L'instruction se fera à partir de cette année directement en ligne sur le site SAGAE, pour lequel vous aurez un mode d'emploi spécifique dans un autre document.

II. Niveaux d'appréciation.

Niveaux d'appréciation de la qualité du projet pédagogique :

- **Labellisation (Bon)** : aire éducative labellisée.
- **Labellisation (Passable)** : aire éducative labellisée, la mention « bon » ou « passable » n'est pas indiquée aux porteurs de projet mais « passable » signifie que le projet doit être bien suivi l'année n + 1.
- **Labellisation refusée** : l'aire éducative n'est pas labellisée.
- **Labellisation en devenir** : délivré à l'issue d'une première entrée dans le dispositif, laissant voir que le projet est engagé, mais pas assez abouti pour être labellisé. L'idée est de ne pas freiner la motivation des porteur.euse.s de projet. Cela peut également s'appliquer dans les cas particuliers pour lesquels le projet n'a pu être mené à bien comme lors de l'année 2020 avec le confinement lié à la crise sanitaire.

III. Evaluation des dossiers.

Un système d'appréciation a été mis en place. L'idée est de pouvoir identifier très facilement à *posteriori* des dossiers à valoriser dans leur intégralité ou contenant des éléments à valoriser/partager avec les autres aires éducatives et également d'améliorer le suivi, notamment en explicitant les pistes d'amélioration.

III.1 Types de dossiers à évaluer

Dossier de labellisation : pour des projets à l'issue de leur première année qui demande la labellisation pour la première fois.

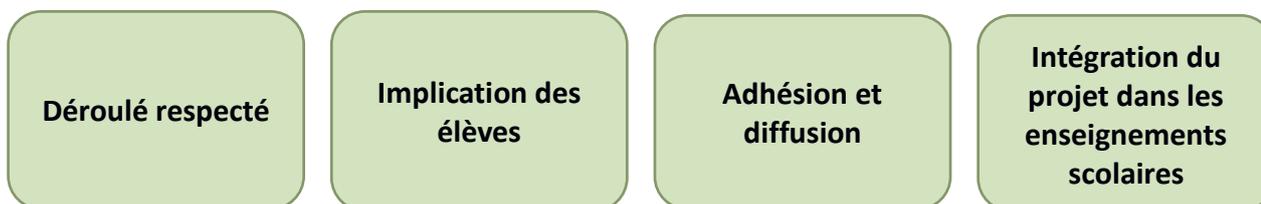
Dossier de renouvellement : pour des écoles qui avaient obtenu la labellisation en devenir l'année dernière et dont il est donc nécessaire de s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet.

Dossier de renouvellement simplifié : pour des écoles déjà labellisées ou renouvelées et dont le dossier n'a pas posé question.

Pour chacun de ces dossiers, le système d'évaluation reste le même, le nombre d'information est juste plus réduit surtout dans le **dossier de renouvellement simplifié**.

III.2 Les critères d'appréciation.

L'évaluation de la qualité du projet se fait se fait suivant 4 grands critères :



Chacun de ces quatre volets sera évalué par :

1. Une évaluation sous la forme de lettre.

- A = Excellent
- B = Bon
- C = Passable
- D = Rien à valoriser

2. Un commentaire texte dont la vocation est d'explicitier le choix de l'évaluation en A, B, C ou D.

Chaque volet est détaillé ci-après, afin de vous donner des éléments pour juger de la qualité du dossier. Les items ci-après sont donnés afin d'explicitier les critères et leur évaluation.

Il est très important de respecter cette grille d'évaluation afin de conserver la qualité du label et l'équité entre les porteur.euse.s de projet au niveau national.

Nous sommes cependant bien conscient.e.s que tous les cas de figure, les situations particulières n'ont pu être pensés, et vous pourrez juger nécessaire de relever ou abaisser le niveau A, B, C, D.

III.3 Déroulé respecté.

III.3.1 Pour une première labellisation.

Encadré 1- Les éléments encadrés ci-dessous sont attendus afin d'obtenir le niveau A ou B :

- Une aire éducative délimitée.
- Un état des lieux est réalisé, ou au minimum, des premiers constats dans une thématique.
- Des sorties de terrains sur le site de l'AE. (au moins 1 par trimestre)
- Des conseils des élèves.
- Définition des grands enjeux/objectifs

Tableau 1 - Evaluation du déroulé pour une première labellisation.

Niveau	Déroulé
A : excellent	5 items de l'encadré 1
B : bon	3-4 items de l'encadré 1
C : passable	2 ou 3 items de l'encadré 1
D : rien à valoriser	Zéro ou 1 item de l'encadré 1

Les éléments ci-après, en dehors de l'encadré, ne sont pas obligatoirement attendus lors d'une première labellisation pour obtenir le niveau A ou B, mais ils sont un plus, et vous permettent de relever le niveau d'un cran en cas d'hésitation. **Leur absence n'est en aucun cas une raison de ne pas mettre A ou B.**



- Des séances en classe avec ou sans le ou la référent.e.
- Des actions.

III.3.2 Pour un renouvellement.

Pour un renouvellement, un résumé sur l'historique de l'aire éducative est attendu. (*Année de création, éventuelles pauses, changement d'enseignant.e et/ou de référent.e, un bilan succinct de l'état des lieux, des enjeux déterminés, des actions entreprises etc*). A la suite de ce résumé, toutes les pièces jointes et toutes les réponses aux questions du formulaire de renouvellement de la labellisation devraient correspondre à l'année en cours **et en aucun cas aux années précédentes**

Encadré 1b - Les éléments encadrés ci-dessous sont attendus afin d'obtenir le niveau A ou B :

- Des sorties « terrains » sur le site de l'AE.
- Des conseils des élèves.
- Des séances en classe avec ou sans le ou la référent.e
- Une ou plusieurs actions (nouvelle ou poursuivie).

Tableau 1b - Evaluation du déroulé en cas de renouvellement.

Niveau	Déroulé
A : excellent	4 items de l'encadré 1b
B : bon	3 items de l'encadré 1b
C : passable	2 items de l'encadré 1b
D : rien à valoriser	Zéro ou 1 item de l'encadré 1b

Les éléments ci-dessous ne sont pas obligatoirement attendus lors du renouvellement pour obtenir le niveau A ou B, mais ils sont un plus, et vous permettent de relever le niveau d'un cran en cas d'hésitation. **Leur absence n'est en aucun cas une raison de ne pas mettre A ou B.**



- Nouveaux enjeux
- Evaluation des actions réalisées l'année passée (voire avant)
- Prise en compte d'éventuelles demandes lors de la labellisation précédente.

III.4 Implication des élèves dans le projet.

Il est important que la construction du projet aire éducative soit basée sur une réflexion collective (afin qu'elle ne soit pas le simple fait de l'enseignant.e). **Les élèves doivent être acteur.ice.s dans les différentes étapes du projet aire éducative.** À la suite des apports des porteur.euse.s de projet, leur permettant de **décider** en connaissance de cause, **les conseils des élèves doivent permettre de rendre compte de leur implication, de leurs choix, et de leurs décisions.**

Encadré 2 - Les éléments encadrés ci-dessous correspondent aux étapes dans lesquelles il est souhaitable que les élèves soient impliqu.e.s et aient participé à la prise de décision.

- Les élèves ont été associé.e.s au choix du site (le site est choisi **UNIQUEMENT la 1^{ère} année**, sauf cas particulier on ne s'attend pas à ce qu'il change).
- L'état des lieux collectif est pris en compte dans la réflexion des élèves pour enclencher et nourrir la réflexion. (Chaque année)
- Ce constat des élèves est mobilisé pour décider collectivement des orientations du projet. (L'idée est de faire la différence avec des projets ou l'orientation (par ex macrodéchets) aurait été choisie a priori par les porteur.euse.s de projet adultes).
- Les actions mises en place ont été décidées/débatues par les élèves au sein du conseil.

Pour juger de l'implication des élèves :

- Regardez le nombre des conseils renseignés dans le dossier (on attend un conseil des élèves par trimestre au minimum) **et dont les comptes-rendus sont effectivement présents.**
- Regardez dans les comptes rendus la nature des échanges, le mode d'organisation retenu, si les élèves ont bien eu une influence sur la prise de décision.

Tableau 2 - Evaluation de l'implication des élèves.

Niveau	Implication des élèves
A : excellent	Les élèves sont très bien impliqu.e.s pour réfléchir, débattre et décider de l'orientation du projet, à chaque étape de celui-ci.
B : bon	Les élèves sont impliqu.e.s pour décider/statuer à chaque étape du projet, mais peu de réflexions/débats ou les élèves ne sont pas impliqu.e.s à toutes les étapes.
C : passable	Les élèves sont un peu impliqu.e.s dans le projet, ils ne le sont pas à chaque étape ou pas en tant qu'acteur.ice.s centraux du projet. (Ex : on leur demande simplement s'i.elles sont d'accord pour faire ceci ou cela)
D : rien à valoriser	Les élèves ne semblent pas du tout avoir contribué à l'orientation du projet ou bien les éléments transmis ne le montrent pas.

III.5 Adhésion et diffusion.

L'enjeu est de se rendre compte de si le projet aire éducative a bien diffusé dans et hors de l'école et si des acteur.ice.s extérieur.e.s ont été impliqu.e.s dans le projet. L'ensemble des points ci-dessous n'est pas attendu : voir tableau 3.

Encadré 3 – Adhésion et diffusion.

• Adhésion et diffusion en interne (école/établissement).

- La ou les classes impliquées communiquent-elles au sein de l'école sur leurs actions ?
- Existe-t-il une information au sein de l'école/établissement vers la communauté scolaire et les parents (site web mentionnant l'AE, newsletter...)
- Certaines classes sont-elles impliquées ponctuellement ? *(Quel que soit le nombre de classes impliquées cela ne présume pas de la qualité du projet, un projet peut être très bon avec une seule classe, cet élément peut être un bonus du point de vue « adhésion – diffusion »).*

• Diffusion et ouverture du projet en dehors de l'école / établissement.

- Des conseils élargis (nombre et qualité) ont-ils eu lieu ? *(Regardez les comptes-rendus, éventuelles présentations et commentaires dans le dossier).*
- Des efforts de communication hors communauté scolaire sur le projet ont-ils été réalisés ? *(Nombre d'articles/vidéos dans les médias ; exemples de tentatives de valorisation du projet sur le territoire).*
- Mobilisation d'acteur.ice.s locaux (associations, scientifiques, professionnel.le.s) durant l'année.
- Visites en lien avec l'aire éducative.
- Existence d'un réseau d'AE au niveau local *(existe-t-il plusieurs AE sur le territoire ? Si oui, collaborent-elles ?).*
- Des échanges inter aire éducative à plus grande distance ont-ils eu lieu ?

Tableau 3 - Evaluation de l'adhésion et de la diffusion.

Niveau	Adhésion et diffusion
A : excellent	Bonne adhésion et diffusion en interne et en externe
B : bon	Bonne adhésion et diffusion en interne <u>OU</u> en externe, ou bien Petite adhésion et diffusion en interne <u>ET</u> petite adhésion et diffusion en externe
C : passable	Petite diffusion et adhésion en interne <u>OU</u> en externe
D : rien à valoriser	Aucune ou très faible diffusion/adhésion.

III.6 Intégration du projet AE dans les enseignements scolaires.

L'enseignant.e a i.elle intégré le projet dans les enseignements scolaires en faisant des maths, du français et d'autres matières en lien direct avec les activités de l'AE ?

Pour répondre à ces questions, regardez les réponses aux questions sur les apprentissages dans le questionnaire et/ou les documents transmis dans le dossier.

Tableau 4 - Evaluation de l'intégration dans les enseignements scolaires.

Niveau	Intégration dans les enseignements
A : excellent	Excellente : tout est support à l'AE
B : bon	Bonne : plusieurs matières impliquées
C : passable	Des efforts sont faits
D : rien à valoriser	Absent ou presque

IV. Bilan de l'évaluation ou « comment passer de l'évaluation des quatre critères à l'appréciation finale ? »

Nous détaillons ici comment se fait le passage de l'évaluation des quatre volets à l'appréciation finale.

Un bon projet aire éducative en résumé succinct :

- **Déroulé** : site délimité, état des lieux, ou au minimum, des constats. Des séances en classe avec l'intervention du ou de la référent.e, d'autres séances sans le ou la référent.e si nécessaire. Des séances « terrains ». Des actions, une évaluation des actions.
- **Élèves décideur.euse.s** : détermination du choix de la zone la première année, de problématiques et/ou d'objectifs et d'actions par les élèves.
- **Adhésion au projet et diffusion** dans et en dehors de l'école, valorisation. Intervenant.e.s extérieur.e.s, sorties/visites en lien avec l'aire éducative.
- **Intégration dans les enseignements scolaires** : le projet sert de support à différentes disciplines.

IV.1 Une appréciation finale automatisée dans la plateforme Sagae....

La plateforme Sagae calculera automatiquement l'appréciation finale en fonction des niveaux que vous attribuerez à chaque critère.

Tableau 5 – L'évaluation des quatre critères en résumé.

Niveau	Déroulé	Implication des élèves	Intégration dans les enseignements	Adhésion et diffusion	
A excellent	Lab	5 items de l'encadré 1	Les élèves sont très bien impliqués.e.s pour réfléchir, débattre et décider de l'orientation du projet	Excellente : tout est support à l'AE	Bonne adhésion et diffusion interne et externe
	Ren	4 items de l'encadré 1b			
B : bon	Lab	3-4 items de l'encadré 1	Les élèves sont impliqués.e.s pour décider/statuer, mais peu de réflexions/débat	Bonne plusieurs matières impliquées	Bonne adhésion et diffusion interne <u>OU</u> en externe, ou bien Petite adhésion et diffusion interne <u>ET</u> petite adhésion et diffusion externe
	Ren	3 items de l'encadré 1b			
C passable	Lab	2-3 items encadré 1	Les élèves sont peu impliqués.e.s dans le projet	Des efforts sont faits	Petite diffusion et adhésion interne <u>OU</u> en externe
	Ren	2 items de l'encadré 1b			
D : rien à valoriser		Zéro ou 1 item de l'encadré 1a ou b	Les élèves ne semblent pas du tout avoir contribué à l'orientation du projet ou bien les éléments transmis ne le montrent pas.	Absent presque ou	Aucune ou très faible diffusion/adhésion.

Labellisation :

Refusée : déroulé ou implication « D » et intégration et adhésion en C ou D

Passable : déroulé et l'implication « C », même si les deux autres volets sont en « D »

Un projet « passable » du fait d'un niveau C ou D dans le déroulé et l'implication des élèves ne pourra pas être jugé « bon », même si les deux autres critères sont évalués en A. On rappelle que si l'aire éducative est labellisée, les porteur.euse.s de projet ne sauront pas s'ils ont été « bons » ou « passable » : cela est utile pour le suivi.

Bon : déroulé et l'implication des élèves sont au moins en A ou en B et de niveau C minimum pour l'intégration ou l'adhésion.

Cela est codé ainsi et se fait de façon automatique sur Sagae :

Niveau	Déroulé	Implication	Intégration	Adhésion / Diffusion
A	10	10	5	3
B	7	7	3	2
C	5	5	1	1
D	0	0	0	0

≥ 15 **ET** A ou B en déroulé et implication **Bon**

≥ 15 **ET** C ou D en déroulé et implication **Passable**

≤ 10 **Passable**

< 10 **Aucune**

IV.2 ...qui peut être modifiée...

À la suite de la labellisation automatique, vous pouvez être amené.e.s à considérer des freins, (ils seront signalés par les porteur.euse.s de projets dans le dossier, ou bien évident comme la pandémie de Covid en 2020-2021), à tenir compte des retours de terrain par un.e conseiller.e pédagogique ou autre et ainsi modifier la labellisation.

Un refus pourra être modifié et noté « en devenir ». Un passable pourra être transformé en « bon » si les retours terrains l'indiquent mieux que le dossier. A l'inverse, on peut se dire que l'on a été généreux et transformer un bon en passable.

Certains GRAE pourraient faire une commission d'harmonisation et souhaiter à cette occasion mettre la mention finale etc.

Le côté « automatique » est donc un facilitateur qui ne vous empêche pas d'exercer votre jugement. Ni une application, ni un barème, ne peuvent rendre compte de toutes les situations possibles.

IV.3 ...et un retour aux porteur.euse.s de projet.

Un mail sera envoyé aux porteur.euse.s de projet pour les avertir que leur projet est labellisé (ou que leur label est renouvelé), ou bien en devenir ou encore refusé. **Nouveauté 2021: ils verront deux commentaires complétés par vos soins lors de l'instruction :**

Pistes d'amélioration	Éléments positifs
<i>Il nous a semblé, à la lecture de votre dossier, que certaines pistes pourraient être améliorées.</i>	<i>Nous vous félicitons pour les éléments bien menés de votre projet !</i>
Exemple : La prise en compte de l'avis des élèves pourrait ressortir davantage dans les éléments transmis. Pensez à bien mettre en avant l'interdisciplinarité du projet aire éducative.	Exemple : Très bon état des lieux, votre inventaire faunistique est très complet, et vous avez pu étudier de nombreuses thématiques ! Bonne communication au sein de l'école sur l'aire éducative

IV.4 Point d'attention sur les renouvellements.

Les dossiers labellisés « en devenir », sont orientés l'année suivante vers un formulaire de renouvellement long (presque équivalent au formulaire de labellisation). Il est très important de ne pas s'interdire de refuser un renouvellement après le label « en devenir », ce dernier aurait alors perdu tout son sens et nous risquerions de labelliser de mauvais projets, faisant perdre ainsi sa qualité au label. Rien ne les empêchera alors de déposer un nouveau dossier de renouvellement, et vos commentaires dans les pistes d'améliorations seront très importants pour les porteur.euse.s de projet, et leurs accompagnateur.ice.s.

Les dossiers de renouvellement ne peuvent être labellisés en devenir. S'ils ne sont pas bons, ils doivent être refusés.

Les dossiers labellisés « bon » ou « passable », sont orientés l'année suivante vers un dossier de renouvellement beaucoup plus court, mais les critères d'évaluation restent les mêmes.

Nous enverrons dès cette année un petit écusson avec l'année et le nouveau logo « commun » aires éducatives (plus facile à gérer que de différencier AME et ATE). A la manière des gîtes ou des restaurants qui vont avoir les autocollants « label + année ».

V. Des éléments demandés mais non évalués

A des fins de suivi, d'information et/ou de statistique, certaines informations sont demandées dans les dossiers de labellisation ou de renouvellement. Les **principaux éléments** sont explicités ci-après, **ils ne doivent pas être pris en compte dans l'évaluation.**

V.1 Freins

Cette rubrique vise surtout à renseigner le comité de pilotage sur les principales difficultés que peut rencontrer un projet. Elle ne fait pas partie intégrante des critères d'appréciation mais **peut amener les instructeur.ice.s à considérer avec bienveillance des projets dont la démarche a été entravée par certains freins.** Attention cependant, si les éléments dans le déroulé du projet sont insuffisants, il doit être labellisé en devenir ou non renouvelé (cas de la pandémie de Covid en 2020-2021 par exemple) :

- Financement
- Sorties annulées pour cause de météo
- Collaboration difficile avec la mairie
- Tensions avec les usager.e.s de l'aire
- Difficultés administratives (sorties ou activités interdites etc.)
- Absence long terme (enseignant.e ou référent.e)
- Nous n'avons pas réalisé l'ampleur du projet (charge de travail, etc.)
- Autre (si coché + champ texte libre)

V.2 Eléments récolté à des fins statistiques

A l'issue de l'évaluation, certains éléments sont demandés à l'évaluateur. L'objectif est de pouvoir mieux caractériser à terme les typologies de projets et les milieux concernés afin de mieux accompagner les projets. Cela concerne trois questions pour lesquelles vous aurez à cocher les cases parmi les choix proposés.

Quelle-s est/sont la ou les thématique-s traitée-s ?

Activités humaines commerciales (pêche, agriculture, industrie, etc.)
Activités humaines de loisir (vélo, promenade, nautique, etc.)
Biodiversité (espèces)
Biodiversité (habitats/milieus naturels)
Changement climatique
Energie
Espèces envahissantes (végétales, animales, champignons)
Espèces exploitées (poisson, vache, tournesol etc.)
Fonctionnement de l'écosystème
Géologie
Histoire
Patrimoine culturel (immatériel, usages traditionnels, bâti etc.)
Pollution (chimique, plastique, lumineuse, sonore etc.)
Autre + champ libre

Quelle-s est/sont la ou les objet-s concret-s de réalisation ?

Quelle-s est/sont la ou les objet-s concret-s de réalisation depuis la dernière labellisation ou renouvellement ?

Aménagements (accès handicapés, nichoirs, hôtel à insectes etc.)
Gestion d'espèces et/ou d'habitats (plantations, introduction etc)
Opération de communication (rencontre avec les usagers, panneaux ...)
Production artistique (art visuel, musique, théâtre, ...)
Production scientifique (Inventaire, suivi, documents...)
Soumission de propositions à une instance de gestion
Autres + champ libre

Quel-s milieu-x les élèves ont-ils particulièrement étudiés ?

Vous devez cocher l'un des "milieux génériques" et si pertinent une ou plusieurs cases "milieux d'intérêt particulier". Ex : "Habitats continentaux sans végétation" + "grotte"

Milieus génériques :

Zones côtières
Habitats marins (zone toujours recouverte)
Fleuves, lacs et rivières
Zones humides (terrestre)
Montagnes
Fôrets
Prairies et espaces cultivés
Nature en ville
Habitats continentaux (terrestres) sans végétation ou à végétation clairsemée

Milieus d'intérêt particulier :

Affleurement rocheux (karst, coulée volcanique etc.)
Bordure de zone agricole

Cours d'eau (rivière, fleuve etc.)
Estran, plage
Estuaires et lagunes
Friches
Grottes
Haies
Landes
Mangrove
Marais
Parc urbain, jardins partagés
Plan d'eau (lac, mares etc.)
Prairies
Récif corallien
Relief volcanique récent
Tourbières
Autre + champ libre